

CURIUM

LE MAGAZINE SCIENCE, TECHNO ET SOCIÉTÉ

AU NOM DE LA LUNE, JE VOUS ARRÊTE!

Vous rêviez de devenir le plus grand escroc de l'espace ou la meilleure cambrioleuse lunaire? Trop tard : la justice canadienne s'étend désormais au-delà de nos frontières terrestres. En effet, tout acte criminel ayant lieu au cours d'un vol spatial ou sur la surface de la Lune pourra être jugé comme s'il avait été commis au Canada.

Ceci s'applique aussi bien aux astronautes canadiens qu'aux membres d'équipages étrangers à bord d'un appareil canadien ou ayant commis un acte criminel envers un membre canadien.